

**AFFAIRE N° 30. - Marché de gré à gré passé avec la SAMAT pour des travaux d'installation de gaz dans les cantines scolaires de la Commune.**

**Le Maire donne lecture du rapport.**

**Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,**

Je vous demande de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré d'un montant de 1.500.000 Fra CFA que j'ai dû passer avec la S.A.M.A.T pour des travaux d'installation de gaz dans les cantines scolaires de la Commune.

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités de l'article 212/73 " Investissements " du budget communal 1966.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix./.

**Adopté à l'unanimité.**

Invoyé à la Préfecture  
le 13.1.67  
n° 59.